

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TELOCHÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gérard LAMBERT.

Étaient présents :

Marie-Noëlle SEBILLET, Ludovic BENOIT, Jean-Luc MARTINEAU, Céline ESTEVAO, Didier MARTIN, Adjoint, Laurence AURIAU, Emmanuel CABARET, Jacques CADEAU, Isabelle CANY, Christèle DINOMAIS, Véronique FAYET, Christian KNOSP, Joël LE CHEVALIER, Christophe LECOMTE, Christelle LEROYER, Philippe MECHIN, Daniel PERROUX, Sarah PITET, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés

Clarisse QUERVILLE, Daniel CHANTEAU, Stéphanie TEMPPIA,

Était absent

Delphine CHOISELAT,

Secrétaire de séance : Madame Laurence AURIAU est élue secrétaire de séance ; il lui est adjoint un auxiliaire, Madame Patricia GORDIEN, Directeur Général des Services.

80 02

2020-67 - FINANCES - Subvention 2020 à l'ASMT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget de la commune pour l'année 2020,
Vu la demande de l'ASMT,

Après délibération, le conseil municipal décide par 19 voix pour (vote à main levée)

- ✓ D'accorder à l'ASMT, une subvention d'un montant de 765€ pour l'année 2020.

2020-68 - FINANCES - Subvention 2020 à l'ACPG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget de la commune pour l'année 2020,
Vu la demande de l'ACPG,

Après délibération, le conseil municipal décide par 19 voix pour (vote à main levée)

- ✓ D'accorder à l'ACPG une subvention d'un montant de 60€ pour l'année 2020.

2020-69 - FINANCES - Décision Modificative

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le budget prévisionnel 2020 de la commune,
Considérant qu'il convient de solder le compte 238 « avances » sur lequel ont été imputées les dépenses de l'étude de l'aménagement urbain.

Après délibération, le conseil municipal décide par 19 voix pour (vote à main levée)

- ✓ D'approuver la décision modificative suivante
Chapitre 041 : Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

Recettes			Dépenses		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
238-010	Avance versée	31 171.20 €	2031-010	Etude	31 171.20 €
TOTAL		31 171.20 €	TOTAL		31 171.20 €

2020-70 - Patrimoine - Echange de biens immobiliers avec la Fondation de la Salle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code Général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération n°2017-54 du 12 juillet 2017 relative à l'acquisition du bois du Rancher,
Vu l'acte de vente signé le 17 juillet 2018,
Vu la délibération du 25 septembre 2020 du conseil d'administration de la Fondation de la Salle relative à l'échange de biens immobiliers,
Considérant que la parcelle cadastrée section E n°2787 figure par erreur dans la liste des parcelles acquises,

Après délibération, le conseil municipal désigne par 19 voix pour (vote à main levée)

- ✓ D'accepter l'échange sans soulte entre la parcelle cadastrée section E N°2787 d'une superficie de 3820m² et une partie de la parcelle cadastrée section E n°2949 pour une superficie d'environ 5630m²,
- ✓ De prendre en charge les frais de bornage,
- ✓ De prendre en charge les frais d'actes afférents à cet échange.

2020-71 AFFAIRES GENERALES - Autoriser le Maire à signer la convention de prestation de service du Syndicat Mixte du pays du Mans pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Comité Syndical du Pays du Mans en date du 21 janvier 2015 relative à la création d'un service ADS.

Après délibération, le conseil municipal décide par 19 voix pour (vote à main levée)

- ✓ D'autoriser le Maire à signer la convention de prestation de service du Syndicat du pays du Mans pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 qui sera ensuite reconductible tacitement d'année en année.

2020-72 - AFFAIRES GENERALES - Autoriser le Maire à signer la convention d'occupation du domaine de la commune pour l'installation d'une chambre Télécom impasse de l'ancienne gare

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que Sartel doit déployer la fibre optique sur la commune,

Après délibération, le conseil municipal décide par 19 voix pour (vote à main levée)

- ✓ D'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation du domaine de la commune pour l'installation d'une chambre télécom impasse de l'ancienne gare avec la société Sartel. (jointe en annexe)

2020-73 - AFFAIRES GENERALES - Autoriser le Maire à signer la convention d'occupation du domaine de la commune pour l'installation d'une chambre Télécom parking du cimetière - rue de Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que Sartel doit déployer la fibre optique sur la commune,

Après délibération, le conseil municipal décide par 19 voix pour (vote à main levée)

- ✓ D'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation du domaine de la commune pour l'installation d'une chambre télécom parking du cimetière - Rue de Bel Air avec la société Sartel. (jointe en annexe)

2020-74 - PERSONNEL - Tableau des emplois permanents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Considérant les promotions internes et avancements de grade au titre de l'année 2020.

Après délibération, le conseil municipal valide par 19 voix pour (vote à main levée)

- ✓ D'approuver le tableau des emplois permanents au 1^{er} décembre 2020 ci-dessous présenté.

Tableau des emplois Permanents au 1er décembre 2020						
Filière	Fonctions	Heures hebdo	Catégorie Hiérarchique	Grades rattachés à cet emploi	Pourvus / vacant	Grade de l'agent qui occupe le poste
Administrative	Directeur Général des Services	35 h	A	Cadre d'emploi des Attachés	POURVU	Attaché principal
	Responsable Urbanisme	35 h	B	Cadre d'emploi des Rédacteurs	POURVU	Rédacteur principal de 1ère classe
	Responsable RH - Responsable service entretien - Secrétariat	35 h	B	Cadre d'emploi des Rédacteurs	POURVU	Rédacteur
	Responsable Comptabilité	35 h	C	Adjoint Administratif Adjoint administratif Principal 1ère et 2ème classe	POURVU	Adjoint administratif principal 1ère classe
	ERP - Election - Adjointe Urbanisme	35 h	C	Adjoint Administratif Adjoint administratif	POURVU	Adjoint administratif principal 1ère classe

			Principal 1ère et 2ème classe		
	Relation Association Restaurant scolaire	35 h	C	Adjoint Administratif Adjoint administratif Principal 1ère et 2ème classe	POURVU Adjoint administratif
	Agent d'accueil - CCAS	35 h	C	Adjoint Administratif Adjoint administratif Principal 1ère et 2ème classe	POURVU Adjoint administratif
Technique	Directeur des Services Techniques	35 h	B	Cadre d'Emploi des Techniciens	POURVU Technicien
	Adjoint au DST des services techniques	35 h	C	Agent de maîtrise /Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe	VACANT
	Responsable produits entretien	22h30	C	Agent de maîtrise /Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe/ Adjoint Technique	POURVU Agent de maîtrise
	ATSEM	28 h	C	Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe/ Adjoint Technique	POURVU Adjoint technique principal 2ème classe
	Agent de voirie - espaces verts	35h	C	Agent de maîtrise /Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe/ Adjoint Technique	POURVU Adjoint technique principal 1ère classe
	Agent de voirie - bâtiment - espaces verts	35 h	C	Agent de maîtrise /Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe/ Adjoint Technique	POURVU Adjoint technique principal 1ère classe
	Agent des espaces verts	35 h	C	Agent de maîtrise /Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe/ Adjoint Technique	POURVU Adjoint technique principal 2ème classe

Agent d'entretien	20 h	C	Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe/ Adjoint Technique	POURVU	Adjoint technique principal 2ème classe
Agent d'entretien	21h45	C	Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe/ Adjoint Technique	POURVU	Adjoint technique principal 2ème classe
Agent d'entretien	35h mois	C	Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe/ Adjoint Technique	POURVU	Adjoint technique
Agent des espaces verts	35h	C	Agent de maîtrise /Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe/ Adjoint Technique	POURVU	Adjoint technique
Agent polyvalent	35h	C	Agent de maîtrise /Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe/ Adjoint Technique	VACANT	
Agent bâtiment - espaces verts - voirie	35h	C	Agent de maîtrise /Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe/ Adjoint Technique	POURVU	Adjoint technique
Agent de voirie - espaces verts	35h	C	Agent de maîtrise /Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe/ Adjoint Technique	POURVU	Adjoint technique
Agent d'entretien	20h	C	Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe/ Adjoint Technique	POURVU	Adjoint technique
Agent d'entretien	20h	C	Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe/ Adjoint Technique	POURVU	Adjoint technique

	Agent d'entretien	21h	C	Adjoint technique principal 1ère et 2ème classe/ Adjoint Technique	POURVU	Adjoint technique
SOCIAL	ATSEM	31h30	C	Cadre d'emploi des ATSEM	POURVU	ATSEM Principal 1ère classe
Culturelle	Responsable bibliothèque		B	Cadre d'emploi des Assistant de conservation du Patrimoine et des bibliothèques	VACANT	
	Agent de bibliothèque	17h	C	Adjoint du patrimoine principal 1ère et 2ème classe/ Adjoint du Patrimoine	POURVU	Adjoint du Patrimoine
	Agent de bibliothèque	10h	C	Adjoint du patrimoine principal 1ère et 2ème classe/ Adjoint du Patrimoine	VACANT	Adjoint du Patrimoine
Animation	Animateur		B	Cadre d'emploi des Animateurs	VACANT	
	Agent d'entretien Directeur Adjoint Pédagogique	17h30	C	Adjoint d'animation principal 1ère et 2ème classe Adjoint d'animation	POURVU	Adjoint d'animation principal 2ème classe
	Animatrice	8h15	C	Adjoint d'animation principal 1ère et 2ème classe Adjoint d'animation	POURVU	Adjoint d'animation principal 2ème classe
	Animatrice	8h15	C	Adjoint d'animation principal 1ère et 2ème classe Adjoint d'animation	POURVU	Adjoint d'animation principal 2ème classe
	Animatrice	35h mois	C	Adjoint d'animation principal 1ère et 2ème classe Adjoint d'animation	POURVU	Adjoint d'animation principal 2ème classe
	Animatrice	35h mois	C	Adjoint d'animation principal 1ère et 2ème classe Adjoint d'animation	POURVU	Adjoint d'animation

	Animatrice	8h	C	Adjoint d'animation principal 1ère et 2ème classe Adjoint d'animation	VACANT	
	Animatrice	8h	C	Adjoint d'animation principal 1ère et 2ème classe Adjoint d'animation	VACANT	
	Animatrice	8h	C	Adjoint d'animation principal 1ère et 2ème classe Adjoint d'animation	VACANT	
	Animatrice	8h	C	Adjoint d'animation principal 1ère et 2ème classe Adjoint d'animation	VACANT	

2020-75 - Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2020-13 du conseil municipal de Teloché en date du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

2020-05 du 23 octobre 2020 portant demande de subvention auprès du Pays du Mans au titre du contrat nature 2020 avec la région des Pays de la Loire pour un plan de financement prévisionnel de 256 402.50 HT.

2020-06 du 13 novembre 2020 autorisant la vente du gyrobroyeur de la commune à Monsieur Richard HELLIER sis la Bommeraie 72220 Ecommoy pour un montant de 800€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05